## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



Melun, le

1-2 FEV. 2018

Dossier suivi par Thomas MALLIAROS

Tél.: 01 64 14 56 07

LE PRÉSIDENT

thomas.malliaros@departement77.fr

Nos réf.: DGAA/DADT/SDT/FGD/TM/SL/D18-001698-DADT

Réf A/R: 2C09791099675

Monsieur Franck GHIRARDELLO Maire Hôtel de Ville 77173 CHEVRY-COSSIGNY

Objet: Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme, vous avez notifié au Département, le dossier arrêté d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Je vous informe qu'après examen du dossier, le Département de Seine-et-Marne émet <u>un avis</u> <u>favorable sur votre projet de PLU, sous réserve</u> de la prise en compte des observations techniques formulées dans l'annexe ci-après.

Les services départementaux restent à votre disposition pour étudier avec vous les modifications à effectuer.

A l'issue de la procédure, je vous remercie de bien vouloir transmettre au Département un dossier de PLU approuvé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Jacques BARBAUX

Président du conseil départemental

PJ: Annexe technique

